

**WMO OMM**

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

**Secrétariat**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 02131/2024-14 CSG

Notre réf.: 02131/2024/GS/CNF/EC-78

4 mars 2024

Annexes: 3

Objet: Soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif

Madame, Monsieur,

À la suite de la lettre de notification envoyée le 2 octobre 2023, et au nom du Président de l'Organisation météorologique mondiale, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les documents ci-après concernant la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif, conformément à la [règle 122 du Règlement général](#) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)):

- 1) EC-78/Doc. 1: Ordre du jour et questions d'organisation (voir l'[annexe 1](#))
- 2) EC-78/INF. 1(1): Liste des documents (voir l'[annexe 2](#)).

La soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif se tiendra à Genève du 10 au 14 juin 2024. Tous les documents de cette session seront postés sur le [site Web dédié](#). Des informations pratiques supplémentaires seront également publiées sur le site Web en temps voulu.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous transmettre le résumé des conclusions de la quatre-vingt-deuxième session du Bureau de l'OMM (voir l'[annexe 3](#)), qui s'est tenue les 24 et 25 janvier 2024 en mode hybride.

Pour toute communication et afin d'obtenir de plus amples renseignements sur l'inscription en ligne, veuillez prendre contact avec le Secrétariat par courriel à l'adresse [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Celeste Saulo  
Secrétaire générale

Aux: Membres du Conseil exécutif  
Conseillers en hydrologie auprès des présidents des conseils régionaux  
Présidents des commissions techniques  
Présidente du Conseil de la recherche  
Président du Groupe consultatif scientifique  
Président du Groupe de coordination hydrologique  
Coprésidents du Conseil collaboratif mixte OMM-COI



Organisation météorologique mondiale

CONSEIL EXÉCUTIF

Soixante-dix-huitième session

10 au 14 juin 2024, Genève

EC-78/Doc. 1

Présenté par:  
Président

16.II.2024

VERSION 1

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR:

ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS  
D'ORGANISATION

## RESUME GENERAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

1. Le Président de l'Organisation, M. Abdulla Al Mandous, a ouvert la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) le lundi 10 juin 2024, à 9 heures CEST (7 heures UTC), au siège de l'OMM à Genève. Il a souhaité la bienvenue aux participants ... *[à compléter pendant la session]*.
2. La Secrétaire générale, Mme Celeste Saulo, a également souhaité la bienvenue aux participants, ... *[à compléter pendant la session]*.
3. Le Conseil exécutif a pris les décisions de procédure suivantes concernant l'ordre du jour et l'organisation de la session:
  - a) Il a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans l'[appendice 1](#);
  - b) Il est convenu d'organiser les travaux de la session en séances plénières de 9 heures à 12 heures CEST (7 heures à 10 heures UTC) et de 14 heures à 17 heures CEST (midi à 15 heures UTC); il a également approuvé le programme de travail *[tel que présenté dans l'[appendice 2](#), à ne pas conserver dans le rapport final]*;
  - c) Il a adopté des méthodes de travail visant à faciliter la participation à distance, par vidéoconférence, des Membres qui ne peuvent être présents à Genève.
4. Le Conseil a adopté *[xx]* résolutions, *[xx]* décisions et *[xx]* recommandations (voir l'[appendice 2](#)).
5. La liste des participants est reproduite dans l'appendice 3; au total, *[xx]* personnes ont participé à la session: *[xx]* femmes (soit *[xx]* %) et *[xx]* hommes (soit *[xx]* %).
6. La soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif a pris fin le vendredi 14 juin 2024 à 17 heures CEST (15 heures UTC).

## Appendice 1 du résumé général des travaux de la session

### Ordre du jour provisoire annoté

Ref.: 02131/2024-14 CSG

#### 1. Ordre du jour et organisation de la session

##### 1.1 Ouverture de la session

Le Président de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), M. Abdulla Al Mandous, ouvrira la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif de l'OMM le lundi 10 juin 2024 à 9 heures CEST (7 heures UTC) au siège de l'OMM à Genève. Le Président souhaitera la bienvenue aux participants et prononcera une allocution d'ouverture. La Secrétaire générale, Mme Celeste Saulo, souhaitera elle aussi la bienvenue aux participants et prononcera également une allocution d'ouverture.

##### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

En vertu des dispositions de la [règle 128](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), l'ordre du jour provisoire sera soumis au Conseil exécutif pour approbation au cours de la séance d'ouverture et pourra être modifié à tout moment durant la session.

##### 1.3 Établissement des comités

Le Conseil exécutif sera invité à travailler en séance plénière tout au long de la session. Des comités pourront être établis pour la session en fonction des besoins, conformément aux dispositions de la [règle 24](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)).

##### 1.4 Programme et méthodes de travail de la session

Le Conseil adoptera d'un commun accord:

- a) L'horaire des séances plénières: de 9 heures à midi CEST (7 heures à 10 heures UTC) et de 14 heures à 17 heures CEST (midi à 15 heures UTC);
- b) Le programme de travail provisoire de la session.

Les Membres qui ne peuvent être présents à Genève auront la possibilité de participer à distance par vidéoconférence.

Le Conseil exécutif adoptera des méthodes de travail adaptées à cette situation, telles qu'elles ont été adoptées pour les sessions antérieures du Conseil exécutif.

#### 2. Rapports

En vertu des dispositions de la [règle 126](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Conseil exécutif prendra note des rapports du Président de l'Organisation et de la Secrétaire générale ainsi que d'autres rapports, notamment des rapports des sessions des conseils régionaux et des commissions techniques. À cet égard, le Conseil exécutif adoptera des déclarations concernant les mesures à prendre pour donner suite aux recommandations des conseils régionaux, des commissions techniques, des organes

additionnels et des organes subsidiaires du Conseil exécutif qui n'ont pas été adoptées à titre de résolutions du Conseil exécutif<sup>1</sup>.

Le Conseil exécutif pourra également souhaiter s'exprimer sur des résolutions adoptées par les conseils régionaux et les commissions techniques ou adresser des directives à l'organe qui a adopté une résolution. L'absence de mention d'une résolution suppose que le Conseil exécutif ne voit aucun inconvénient à agir dans le sens proposé, ce qui n'implique cependant pas une approbation officielle des aspects techniques de cette action.

Ces rapports souligneront les progrès accomplis et les lacunes recensées dans les différents domaines prioritaires depuis la dernière session et suivront la structure de l'ordre du jour. Ils seront présentés sous forme de documents d'information (EC-78/INF. 2(xx)) et regroupés dans le rapport final de la session.

## 2.1 Rapport du Président de l'Organisation

Comme le précise la [règle 8, alinéa 6](#)), du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Président présentera au Conseil exécutif le rapport sur les activités de l'Organisation et de ses organes constituants, portant sur les questions dont le Président doit faire rapport et sur les mesures prises au nom du Conseil exécutif qui requièrent confirmation en vertu des dispositions de la [règle 8, alinéa 7](#)), du Règlement général et sur les autres questions intéressant l'Organisation ou ses organes constituants.

Le Président transmettra également au Conseil exécutif tout avis et toute recommandation formulés par le Bureau, notamment en ce qui concerne l'adoption de documents par consensus et sans débat.

## 2.2 Rapport de la Secrétaire générale

Comme le précise l'[alinéa 3 de la règle 153](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), à chaque session ordinaire du Conseil exécutif, le Secrétaire général rend compte des activités du Secrétariat, des relations de l'Organisation avec d'autres organisations internationales, de questions liées au personnel et de questions financières. Le rapport de la Secrétaire générale comprendra le rapport d'évaluation des performances et des mises à jour sur la contribution du Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF) au bon développement du Réseau d'observation de base mondial (ROBM) et sur l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (Initiative CREWS) à l'appui de l'Initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All).

## 2.3 Rapports des présidents des conseils régionaux

Ces rapports comprendront un examen des activités et des mécanismes de travail des conseils régionaux. En vertu des dispositions de la [règle 134, alinéa 5](#)), du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), les présidents des conseils régionaux peuvent exposer les vues des conseils régionaux sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

## 2.4 Rapports des présidents des commissions techniques et de la présidente du Conseil de la recherche

Le rapport de synthèse des présidents des commissions techniques comprendra les principales résolutions et recommandations adoptées par ces dernières lors de leur troisième session<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Parmi les points qui devraient être notés et approuvés ou faire l'objet de mesures, figurent les modalités de préparation du rapport sur l'état mondial des ressources en eau recommandées par le Groupe de coordination hydrologique, les orientations pour la création de centres d'excellence et le Programme de bourses sur le climat et la santé, ainsi que l'encouragement des Membres à utiliser les cadres de compétences en matière de prévision des cyclones tropicaux dans leurs régions respectives.

<sup>2</sup> SERCOM – Rapport final abrégé de la troisième session (OMM-N° ... ) et INFCOM – Rapport final abrégé de la troisième session (OMM-N° ... ).

Conformément à l'[alinéa 6\) de la règle 145](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), les présidents des commissions techniques peuvent exposer les vues des commissions sur les questions inscrites à l'ordre du jour. La présidente du Conseil de la recherche soumettra également son rapport au Conseil exécutif.

## 2.5 Autres rapports

Seront examinés au titre des points pertinents de l'ordre du jour les rapports et recommandations intéressant le Conseil exécutif et émanant des organes créés par le Congrès et le Conseil exécutif, répertoriés ci-après:

- 1) Comité consultatif en matière de politiques générales, au titre des points 3.1, 4.2 et 6 de l'ordre du jour;
- 2) Comité de coordination technique, au titres des points 3.1 et 4.2 de l'ordre du jour;
- 3) Comité consultatif pour les questions financières, au titre des points 8 et 9 de l'ordre du jour;
- 4) Comité d'audit et de contrôle, au titre du point 9 de l'ordre du jour;
- 5) Groupe consultatif scientifique, au titre des points 6 et 7.5 de l'ordre du jour;
- 6) Groupe d'experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités, au titre des points 4.1.3, 4.2 et 7.5 de l'ordre du jour;
- 7) Groupe de coordination hydrologique;
- 8) Groupe d'experts pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne, au titre des points 3.3, 5.1 et 6 de l'ordre du jour;
- 9) Conseil collaboratif mixte OMM-COI, au titre des points 5.1 et 7.5 de l'ordre du jour;
- 10) Commissaire aux comptes, au titre des points 8 et 9 de l'ordre du jour;
- 11) Équipe spéciale pour l'examen approfondi des approches et mécanismes régionaux, au titre du point 7.3 de l'ordre du jour;
- 12) Équipe spéciale pour les élections et les nominations, au titre du point 7.3 de l'ordre du jour.

## 3. Priorités stratégiques

### 3.1 Initiative «Alertes précoces pour tous»

Conformément à la [résolution 4 \(Cg-19\)](#) – Initiative des Nations Unies en faveur d'alertes précoces pour tous et à la [résolution 1 \(EC-77\)](#) – Contribution de l'OMM à l'Initiative en faveur d'alertes précoces pour tous, le Conseil exécutif examinera l'état d'avancement de la contribution de l'OMM à l'Initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All), notamment au moyen du rapport sur l'évaluation rapide du pilier 2 (surveillance et prévision) et des recommandations ci-dessous des commissions techniques et du Comité de coordination technique:

Recommandation 1 (TCC-PAC-2024) – Plan de mise en œuvre de la contribution de l'OMM à l'Initiative «Alertes précoces pour tous», qui comprend:

- a) La [décision 4.5\(2\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Activités prioritaires de la SERCOM à l'appui de l'Initiative EW4All;

- b) La [décision 7.1/1 \(INFCOM-3\)](#) – Activités prioritaires à l'appui de l'Initiative «Alertes précoces pour tous»;
- c) La [recommandation 7.1/1 \(INFCOM-3\)](#) – Plan d'action à l'appui de l'Initiative «Alertes précoces pour tous» et stratégie du Conseil de la recherche en faveur de l'Initiative EW4All.

### 3.2 Veille mondiale des gaz à effet de serre

Conformément à la [résolution 5 \(Cg-19\)](#) – Veille mondiale des gaz à effet de serre, le Conseil exécutif examinera le plan de mise en œuvre de la Veille mondiale des gaz à effet de serre préparé par le Groupe d'étude conjoint de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM), de la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM) et du Conseil de la recherche, présenté par l'INFCOM:

[Recommandation 7.2/1 \(INFCOM-3\)](#) – Plan de mise en œuvre de la Veille mondiale des gaz à effet de serre

### 3.3 Ambitions de haut niveau pour la cryosphère

Conformément à la [résolution 6 \(Cg-19\)](#) – Priorités à suivre pour faire face aux incidences mondiales et régionales des modifications de la cryosphère, le Conseil exécutif examinera les moyens de faire en sorte que les priorités en matière de cryosphère adoptées par le Congrès soient prises en compte et répercutées en conséquence dans les activités de l'Organisation:

Recommandations du Groupe d'experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne concernant les ambitions de haut niveau pour la cryosphère.

## 4. Questions relatives aux programmes scientifiques et techniques

### 4.1 Recommandations des commissions techniques et des autres organes

Le Conseil exécutif examinera les recommandations des commissions techniques et autres organes et, le cas échéant, y donnera suite.

#### 4.1.1 *But à long terme 1: Des services pour répondre aux besoins de la société*

[Recommandation 4.2\(1\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Projet de plan de mise en œuvre de systèmes nationaux d'alerte précoce à la sécheresse

[Recommandation 4.2\(2\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Indicateurs et indices de surveillance de la sécheresse

[Recommandation 4.3\(1\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Recommandations et déclaration des participants du huitième atelier international sur les cendres volcaniques (IWVA)

[Recommandation 4.4\(1\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Accélération de la mise en œuvre de la gestion des données climatologiques et du sauvetage des données

[Recommandation 4.4\(2\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Feuille de route relative aux rapports sur l'état du climat à l'échelle mondiale et régionale

[Recommandation 4.4\(3\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Établissement et fonctionnalités de l'entité accréditée par l'OMM pour apporter un soutien en matière d'informations sur El Niño/La Niña

[Recommandation 4.5\(1\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Directives pour la gestion de la continuité des opérations

[Recommandation 4.7\(3\)/1 \(SERCOM-3\)](#) – Recueil et diffusion d'informations océanographiques et de météorologie maritime à l'aide des services mobiles par satellite agréés de l'Organisation maritime internationale.

#### 4.1.2 *But à long terme 2: observations et prévisions relatives au système terrestre*

[Recommandation 8.1\(1\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Modifications à apporter au *Manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM* (OMM-N° 1160)

[Recommandation 8.1\(4\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Mise en place du Réseau d'observation de base mondial et Mécanisme de financement des observations systématiques

[Recommandation 8.3\(1\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Modifications à apporter au *Manuel du Système d'information de l'OMM* (OMM-N° 1060)

[Recommandation 8.3\(2\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Passage de la version 1 du Système d'information de l'OMM (SIO 1) et du Système mondial de télécommunications (SMT) au SIO 2, et développement des capacités

[Recommandation 8.3\(6\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Gestion des données climatologiques conformément au SIO 2.0

[Recommandation 8.3\(7\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Modifications à apporter au *Manuel des codes* (OMM-N° 306)

[Recommandation 8.4\(1\)/1, 2 et 3 \(INFCOM-3\)](#) – Modifications à apporter au *Manuel du Système intégré de traitement et de prévision de l'OMM* (OMM-N° 485)

[Recommandation 8.4\(3\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Démonstration de l'intégration de produits provenant de sources non traditionnelles dans le Système intégré de traitement et de prévision de l'OMM

[Recommandation 8.5\(2\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Plan quadriennal 2024-2027 des activités de l'OMM relatives à la météorologie de l'espace.

Le Conseil exécutif adoptera également une décision sur la reconnaissance des stations d'observation centenaires, afin de mettre à jour la liste actuelle de ces stations.

#### 4.1.3 *But à long terme 4: développement des capacités*

Recommandations du Groupe d'experts pour le développement des capacités concernant:

- a) La désignation et la reconfirmation des centres régionaux de formation professionnelle;
- b) Les révisions des publications relatives au développement des capacités.

#### 4.2 Programmes scientifiques et techniques

Conformément à la [résolution 62 \(Cg-19\)](#) – Examen des résolutions antérieures du Congrès, à la [résolution 7 \(EC-77\)](#) – Organes subsidiaires du Conseil exécutif, à la [décision 2 \(EC-77\)](#) – Suite donnée par le Conseil exécutif aux décisions adoptées par le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial, ainsi qu'à une recommandation conjointe du Comité de coordination technique et du Comité consultatif en matières de politiques générales, le Conseil exécutif

adoptera, au nom du Congrès, les descriptions des grands programmes de l'Organisation, comme suit:

Recommandation 2 (TCC-PAC-2024) – Grands programmes de l'Organisation, regroupant les recommandations suivantes:

- a) [Recommandation 5.1/1 \(SERCOM-3\)](#) – Programme de travail et description du programme de la SERCOM, portant sur le programme des services météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux connexes;
- b) [Recommandation 5.1\(1\)/1 \(INFCOM-3\)](#) – Programmes de l'OMM intéressant la Commission, notamment la planification stratégique et le programme de la Veille du système Terre;
- c) Recommandation du Conseil de la recherche sur les descriptions du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT), de la Veille de l'atmosphère globale (VAG) et du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC);
- d) Recommandation du Groupe d'experts pour le développement des capacités concernant l'examen du programme de développement des capacités;
- e) Recommandation des présidents des conseils régionaux sur l'examen du programme régional.

## **5. Coopération avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales**

### 5.1 Coopération et coordination avec le système des Nations Unies

Le Conseil exécutif prendra note des mesures prises par la Secrétaire générale pour renforcer les relations existantes avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, notamment au moyen de la participation active de l'OMM aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux conférences des Parties aux conventions pertinentes, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, aux mécanismes interinstitutionnels, aux manifestations de haut niveau et aux décennies et années internationales.

À cet égard, le Conseil exécutif:

- a) Prendra note des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies adressées aux institutions spécialisées des Nations Unies et intéressant l'OMM;
- b) Prendra note des résultats de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2023 (COP 28 de la CCNUCC) et de la soixantième session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et définira le rôle stratégique de l'OMM à la COP 29;
- c) Examinera les recommandations du Conseil collaboratif mixte OMM-COI sur la participation de l'OMM à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment par l'intermédiaire du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS);
- d) Examinera les recommandations du Groupe d'experts pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne concernant la contribution de l'OMM à l'Année internationale de la préservation des glaciers proclamée par les Nations Unies;

- e) Approuvera le mémorandum d'accord révisé sur le Système mondial d'observation du climat (SMOC), conformément à la [résolution 38 \(EC-76\)](#) – Rapport du Groupe d'étude mixte du Système mondial d'observation du climat.

Sur cette base, le Conseil exécutif examinera les priorités communes des Nations Unies et de l'OMM, notamment pour ce qui est de la coordination avec le système des Nations Unies pour le développement.

## 5.2 Coopération et partenariats avec d'autres organisations internationales

Le Conseil exécutif examinera l'état des partenariats avec les communautés satellitaires (Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS) et Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS)) ainsi que les résultats et les recommandations de la quinzième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites (CM-15) afin de relancer le dialogue avec les agences spatiales au niveau stratégique, de surveiller l'exécution stratégique d'ensemble du Programme spatial de l'OMM et d'établir des orientations stratégiques sur les questions satellitaires.

## 6. Possibilités et défis nouveaux et à venir

Sur avis de ses organes subsidiaires, le Conseil exécutif examinera les défis nouveaux et à venir ayant des répercussions sur le rôle et les fonctions des Services météorologiques et hydrologiques nationaux et de l'Organisation. À cet égard, le Conseil exécutif examinera:

- 1) Les recommandations du Comité consultatif en matière de politiques générales relatives aux orientations concernant la participation à des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et le milieu universitaire afin de tirer parti au maximum d'une démarche entrepreneuriale non exclusive appliquée à la météorologie:
  - a) Les directives révisées concernant la participation à des partenariats public-privé;
  - b) Le code de déontologie à établir entre l'Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques (HMEI) et l'OMM;
- 2) Les recommandations du Groupe d'experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne sur le rôle de l'OMM pour ce qui est de coordonner la mise en œuvre des programmes météorologiques en Antarctique par les Membres qui s'intéressent à l'Antarctique et au milieu de l'océan Austral (au sud de 60° S), d'une manière qui soit compatible avec l'approche axée sur le système Terre et le Plan stratégique de l'OMM et qui découle de l'[article 2](#) de la Convention de l'OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), et sur le maintien d'une étroite collaboration avec d'autres organisations internationales concernées, telles que la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique, le Comité scientifique pour les recherches antarctiques et le Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique;
- 3) La définition, et la délimitation du champ d'application, des nouveaux sujets importants pour la mission et le mandat de l'OMM, y compris l'intelligence artificielle, le calcul exaflopique, le traitement des mégadonnées en vue d'améliorer les capacités de prévision, la modification artificielle du temps et les interventions en matière de climat.

## 7. Questions générales, juridiques, politiques et réglementaires

### 7.1 Prix de l'Organisation météorologique internationale (OMI) et autres prix de l'OMM

Le Conseil exécutif:

- 1) Désignera le lauréat du soixante-neuvième Prix de l'OMI et participera aux cérémonies et conférences scientifiques organisées à l'intention du lauréat du soixante-septième prix de l'OMI, M. Timothy Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
- 2) Désignera les lauréats du Prix Vilho Väisälä:
  - a) Travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation;
  - b) Mise au point et utilisation d'instruments et de méthodes d'observation;
- 3) Désignera le lauréat du Prix de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs.

### 7.2 Amendements au règlement intérieur

Le Conseil exécutif examinera une recommandation du Conseil de la recherche portant sur la révision du règlement intérieur du Conseil de la recherche ([résolution 12 \(EC-72\)](#) – Règlements intérieurs des organes non constituants instaurés par le Congrès météorologique mondial à sa dix-huitième session et par le Conseil exécutif à sa soixante et onzième session, qui n'est plus en vigueur) et décidera de son incorporation dans le [Règlement intérieur du Conseil exécutif et des organes en relevant](#) (OMM-N° 1256).

### 7.3 Une gouvernance efficace, ouverte et transparente

Le Conseil exécutif prendra note de l'état d'avancement des tâches assignées à l'Équipe spéciale pour l'examen approfondi des approches et mécanismes régionaux et à l'Équipe spéciale pour les élections et les nominations.

### 7.4 Désignation de membres par intérim du Conseil exécutif

En vertu des dispositions de la [règle 116](#) (*Recueil de documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)) et de la [règle 6, alinéa 1](#), du [Règlement intérieur du Conseil exécutif et des organes en relevant](#) (OMM-N° 1256), le Conseil sera appelé à désigner, le cas échéant, des membres par intérim pour pourvoir les sièges vacants.

### 7.5 Examen des résolutions subsidiaires du Conseil exécutif

En vertu des dispositions de la [règle 12](#) ([Règlement intérieur du Conseil exécutif et des organes en relevant](#) (OMM-N° 1256)), le Conseil exécutif examinera la structure et les résultats de ses organes subsidiaires.

À cet égard, conformément à la [résolution 41 \(Cg-19\)](#) – Mesures issues de l'évaluation de la réforme de la gouvernance de l'OMM, et aux recommandations des organes concernés, le Conseil exécutif examinera les modifications à apporter aux mandats:

- 1) Du Groupe consultatif scientifique, sur la base des recommandations de celui-ci;
- 2) Du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, sur la base des recommandations de celui-ci et de son auto-évaluation ([résolution 9 \(Cg-18\)](#) – Conseil collaboratif mixte OMM-COI);
- 3) Du Groupe d'experts pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne.

Conformément à la [résolution 7 \(EC-77\)](#) – Organes subsidiaires du Conseil exécutif, le Conseil exécutif examinera les modifications à apporter au mandat du Groupe d’experts pour le développement des capacités, recommandées par ce dernier.

En outre, compte tenu des nouveaux membres par intérim, le Conseil exécutif poursuivra l’examen de la composition de ses organes subsidiaires ci-dessous et pourvoira aux postes y étant vacants:

- 1) Groupe consultatif scientifique, conformément à la [résolution 10 \(Cg-18\)](#) – Groupe consultatif scientifique;
- 2) Conseil de la recherche, conformément à la [résolution 34 \(Cg-19\)](#) – Attributions révisées du Conseil de la recherche;
- 3) Groupe d’experts pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne, conformément à l’[annexe 5 de la résolution 7 \(EC-77\)](#) – Organes subsidiaires du Conseil exécutif;
- 4) Comité d’audit et de contrôle, conformément à la [résolution 17 \(EC-72\)](#) – Mandat et composition du Comité d’audit et de contrôle.

#### 7.6 Préparatifs de la session extraordinaire du Congrès de 2025

En application de la [résolution 63 \(Cg-19\)](#) – Date et lieu des prochaines sessions du Congrès, le Conseil exécutif adoptera un ordre du jour provisoire pour le Congrès extraordinaire (2025).

### 8. Questions financières

Conformément aux dispositions de l’article 14 du Règlement financier, le Conseil exécutif adoptera les états financiers pour 2023, après avoir examiné le rapport assorti de recommandations du Commissaire aux comptes, ainsi que les recommandations formulées par le Comité d’audit et de contrôle et par le Comité consultatif pour les questions financières de l’OMM, à sa quarante-quatrième session.

Conformément aux dispositions de l’article 4 du Règlement financier de l’OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), le Conseil exécutif examinera et approuvera les virements de crédits d’un titre à l’autre pour la dix-huitième période financière (2020-2023).

Conformément à la [résolution 3 \(Cg-19\)](#) – Montant maximal des dépenses pour la dix-neuvième période financière (2024-2027), le Conseil exécutif examinera le calcul préliminaire de l’excédent de trésorerie résultant de la dix-huitième période financière (2020-2023) et l’utilisation proposée au cours de la dix-neuvième période financière (2024-2027) de cet excédent de trésorerie préliminaire.

*[Le Conseil exécutif pourra également examiner d’autres questions financières liées à l’administration et aux ressources humaines, ainsi que des questions d’audit et de contrôle, conformément aux avis du Comité consultatif pour les questions financières.]*

Le Conseil exécutif sera également informé et prendra note de l’élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources de l’OMM.

### 9. Questions relatives à l’audit et au contrôle

Le Conseil exécutif prendra note des rapports et des plans des organes et entités suivants:

- 1) Commissaire aux comptes;
- 2) Plan d’action pour les recommandations du Commissaire aux comptes;

- 3) Comité d'audit et de contrôle;
- 4) Comité consultatif pour les questions financières;
- 5) Bureau du contrôle interne;
- 6) Activités du Corps commun d'inspection.

## 10. Questions liées aux ressources humaines

Conformément à la [décision 20 \(EC-75\)](#) – Rapport sur les ressources humaines et stratégie en matière de ressources humaines pour le Secrétariat de l'OMM, le Conseil exécutif prendra note des rapports suivants:

- 1) Rapport sur les ressources humaines, y compris l'état d'avancement de la stratégie en matière de ressources humaines et de l'intégration de la dimension de genre;
- 2) Rapport du Bureau de la déontologie des Nations Unies;
- 3) Avis de l'Association du personnel.

## 11. Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif

Sur la base du rapport de la Secrétaire générale en matière de suivi, le Conseil exécutif examinera les résolutions actuellement en vigueur, conformément aux dispositions de [l'alinéa 7\) de la règle 126](#), (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)) et de [l'article 12](#) (*Règlement intérieur du Conseil exécutif et des organes en relevant* (OMM-N° 1256)), notamment leur regroupement.

## 12. Date et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif, points provisoires de l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et programme provisoire des sessions des organes additionnels et des organes subsidiaires du Conseil exécutif

En application de la [décision 6 \(EC-77\)](#) – Programme provisoire des sessions des organes additionnels et des organes subsidiaires et points provisoires de l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif, le Conseil exécutif:

- 1) Décidera:
  - a) De tenir la soixante-dix-neuvième session du Conseil du 18 au 20 mars 2025 en mode virtuel;
  - b) De tenir la quatre-vingtième session du Conseil exécutif les 23 et 24 juin 2025 au siège de l'OMM, à Genève, après la session extraordinaire du Congrès du 16 au 20 juin 2025, qui sera précédée de la quarante-cinquième session du Comité consultatif pour les questions financières (FINAC) les 12 et 13 juin 2025;
  - c) De tenir en principe la quatre-vingt-unième session du Conseil exécutif (EC-81) du 22 au 26 juin 2026 au siège de l'OMM à Genève, en la faisant précéder de la quarante-sixième session du Comité consultatif pour les questions financières les 18 et 19 juin 2026;
- 2) De convenir d'une liste provisoire de points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif, sous réserve de révision en fonction des recommandations des

organes de l'OMM et de l'établissement d'une liste finale par le Président avec l'aide du Bureau.

- 3) D'examiner un programme actualisé des sessions des organes additionnels et des organes subsidiaires du Conseil exécutif, établi par la Secrétaire générale, afin de faciliter la planification de la participation, en tenant compte des critères relatifs aux réunions en présentiel et en ligne.

## **12. Clôture de la session**

La soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif devrait prendre fin le 14 juin 2024.

---

## Appendice 2 du résumé général des travaux de la session

### Programme de travail provisoire

Ref.: 02131/2024-14 CSG

Horaire	Lundi 10 juin	Mardi 11 juin	Mercredi 12 juin	Jeudi 13 juin	Vendredi 14 juin
9 heures – Midi CEST (7 heures – 10 heures UTC)	1. Ordre du jour et organisation de la session  7.4 Désignation de membres par intérim du Conseil exécutif  2. Rapports	4. Questions relatives aux programmes scientifiques et techniques  4.1 Recommandations  4.1.1 Des services pour répondre aux besoins de la société	4. (suite)  4.1.3 Développement des capacités  4.2 Programmes scientifiques et techniques  <i>VERSIONS 2</i>	7. Questions générales, juridiques, politiques et réglementaires  7.1 Prix de l'OMI  <i>VERSIONS 2</i>	7. (suite) 7.2 Amendements au Règlement intérieur  7.3 Une gouvernance efficace, ouverte et transparente  7.5 Examen des organes subsidiaires
Midi – 14 heures CEST (10 heures – Midi UTC)	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>
14 heures – 17 heures CEST (Midi – 15 heures UTC)	3. Priorités stratégiques  3.1 EW4All  3.2 Veille mondiale des gaz à effet de serre  3.3 Ambitions de haut niveau pour la cryosphère	4. (suite)  4.1.2 Observations et prévisions relatives au système terrestre	5. Coopération avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales  6. Possibilités et défis nouveaux et à venir	8. Questions financières  9. Questions relatives à l'audit et au contrôle  10. Questions liées aux ressources humaines	7. (suite) 7.6 Préparatifs du Congrès extraordinaire (2025)  11. Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif  12. Date et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif



Organisation météorologique mondiale

CONSEIL EXÉCUTIF

Soixante-dix-huitième session

10 au 14 juin 2024, Genève

EC-78/INF. 1(1)

Présenté par:  
Secrétaire général

15.II.2024

[Ce document, produit à titre indicatif, est le résultat d'une traduction automatique sans post-édition. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou sa précision. Les divergences ou différences ayant pu résulter de la traduction vers le français du contenu du document original ne créent aucune obligation et n'ont aucun effet juridique en termes de conformité, d'exécution ou à toute autre fin. Il se peut que certains contenus (tels que les images) n'aient pu être traduits en raison des limites techniques du système. En cas de doute sur l'exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez vous reporter à l'original anglais qui constitue la version officielle du document].

## Liste des documents

8 février 2024

### Légende:

AOC	Comité d'audit et de contrôle	P	Président
C	Président	PAC	Comité consultatif en matière de politiques générales
CDP	Groupe d'experts sur le développement des capacités	PHORS	Panel of Experts on Polar and High-Mountain Observations, Research and Services
CRRMA	Examen complet des mécanismes et approches régionaux	RA	Conseil régional
DOC.	Document de décision	RB	Comité de recherche
CE	Conseil de l'ordre	SA	Association du personnel
EA	Élections et nominations	SAP	Groupe consultatif scientifique
HCP	Groupe de coordination hydrologique	SERCOM	Commission des services
Inf.	Fiche de renseignements	SG	Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
INFCOM	Commission Infrastructure	CCT	Comité de coordination technique
JCB	Conseil collaboratif mixte OMM-COI	TF	Task Force
CCI	Corps commun d'inspection		

Objet	DOC.	INF.	Titre du document	Soumis par	Resolutions	Decisions
<b>1</b>			Ordre du jour et modalités d'organisation			
	1		Ordre du jour et organisation de la session	Président		Résumé
	1(1)		Méthodes de travail	SG		1(1)/1
		1(1)	List of documents	SG		
		1(2)	Liste des participants	SG		
<b>2</b>			Rapports			
	2		Examen des rapports	SG		2/1
		2.1	Rapport du Président	Président		
		2.2	Rapport du Secrétaire général	SG		
		2.3	Rapports des présidents des associations régionales	P/RA		

Objet	DOC.	INF.	Titre du document	Soumis par	Resolutions	Decisions
		2.4	Rapports des présidents des commissions techniques et du président du conseil de la recherche	P/SERCOM, P/INFCOM & C/RB		
		2.5(1)	Rapport du président du comité consultatif de politique (CCP)	C/PAC		
		2.5(2)	Rapport du président du comité technique de coordination (TCC)	C/TCC		
		2.5(3)	Rapport de la présidente du comité consultatif financier (FINAC)	Président		
		2.5(4)	Rapport du président du Comité d'audit et de surveillance (AOC)	C/AOC		
		2.5(5)	Rapport du président du groupe consultatif scientifique (GCS)	C/SAP		
		2.5(6)	Rapport du président du groupe d'experts sur le développement des capacités (CDP)	C/CDP		
		2.5(7)	Rapport du président du groupe de coordination hydrologique (HCP)	C/HCP		
		2.5(8)	Rapport du président du groupe d'experts sur les observations, recherches et services polaires et de haute montagne (PHORS)	CC/PHORS		
		2.5(9)	Rapport du président du Comité mixte de collaboration OMM-COI (JCB)	CC/JCB		
		2.5(10)	Rapport du commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes		
		2.5(11)	Rapport du président de la task force sur l'examen approfondi des mécanismes et approches régionaux (TF-CRRMA)	C/TF-CRRMA		
		2.5(12)	Rapport du Président de la Task Force sur les élections et les nominations (TF-EA)	C/TF-EA		
		WMO-No. ...	SERCOM - Rapport final abrégé de la troisième session	P/SERCOM		
		WMO-No. ...	INFCOM - Rapport final abrégé de la troisième session	P/SERCOM		
<b>3</b>			Priorités stratégiques			
<b>3.1</b>			<b>Early Warnings for All Initiative</b>			
	3.1		Plan de mise en œuvre de la contribution de l'OMM à l'initiative EW4All	C/TCC-C/PAC avec P/INFCOM, P/SERCOM, C/RB et PRAs	3.1/1	
		3.1	Évaluation rapide pour le deuxième pilier (suivi et prévisions)	SG		
<b>3.2</b>			Observatoire mondial des gaz à effet de serre			
	3.2		Plan de mise en œuvre de la surveillance mondiale des gaz à effet de serre	P/INFCOM	3.2/1	

Objet	DOC.	INF.	Titre du document	Soumis par	Resolutions	Decisions
<b>3.3</b>			Ambitions de haut niveau pour la cryosphère			
	3.3		Ambitions de haut niveau pour la cryosphère	CC/PHORS	3.3/1	
<b>4</b>			Questions relatives au programme scientifique et technique			
<b>4.1</b>			Recommandations des commissions techniques et autres organismes			
<b>4.1.1</b>			Objectif à long terme 1: des services pour répondre aux besoins de la société			
	4.1.1(1)		Plan de mise en œuvre des systèmes nationaux d'alerte précoce à la sécheresse	P/SERCOM	4.1.1(1)/1	
	4.1.1(2)		Indicateurs et indices de sécheresse supplémentaires à l'usage des SMHN	P/SERCOM	4.1.1(2)/1	
	4.1.1(3)		Recommandations et déclaration du huitième atelier international sur les cendres volcaniques (IWVA-8)	P/SERCOM	4.1.1(3)/1	
	4.1.1(4)		Accélérer l'intendance et le sauvetage des données climatiques	P/SERCOM	4.1.1(4)/1	
	4.1.1(5)		Feuille de route pour l'état du climat à l'échelle mondiale et régionale	P/SERCOM	4.1.1(5)/1	
	4.1.1(6)		Mise en place et fonctionnalités de l'entité accréditée par l'OMM pour l'information sur El Niño/La Niña	P/SERCOM	4.1.1(6)/1	
	4.1.1(7)		Business Continuity Management Guidelines	P/SERCOM	4.1.1(7)/1	
	4.1.1(8)		Collecte et diffusion d'informations météorologiques et océanographiques marines à l'aide des services mobiles par satellite reconnus par l'Organisation maritime internationale (OMI).	P/SERCOM	4.1.1(8)/1	
<b>4.1.2</b>			Objectif à long terme 2: observations et prévisions du système terrestre			
	4.1.2(1)		Modification du manuel sur le système mondial intégré d'observation de l'OMM (OMM-N° 1160)	P/INFCOM	4.1.2(1)/1	
	4.1.2(2)		Mise en œuvre du réseau mondial d'observation de base et facilité de financement des observations systématiques	P/INFCOM	4.1.2(2)/1	
	4.1.2(3)		Modification du manuel sur le système d'information de l'OMM (OMM-N° 1060)	P/INFCOM	4.1.2(3)/1	
	4.1.2(4)		Transition du WIS1 et du SMT vers le WIS2, y compris le développement des capacités	P/INFCOM	4.1.2(4)/1	

Objet	DOC.	INF.	Titre du document	Soumis par	Resolutions	Decisions
	4.1.2(5)		Gestion des données climatiques Gestion des données climatiques en conformité avec le WIS2.0	P/INFCOM	4.1.2(5)/1	
	4.1.2(6)		Modification du manuel des codes (OMM-N° 306)	P/INFCOM	4.1.2(6)/1	
	4.1.2(7)		Modifications du manuel sur le système intégré de traitement et de prévision de l'OMM (OMM-N° 485)	P/INFCOM	4.1.2(7)/1 4.1.2(7)/2 4.1.2(7)/3	
	4.1.2(8)		Démonstration de l'intégration de produits provenant de sources non traditionnelles dans le système intégré de traitement et de prévision de l'OMM	P/INFCOM	4.1.2(8)/1	
	4.1.2(9)		Plan quadriennal pour les activités de l'OMM liées à la météorologie spatiale 2024-2027	P/INFCOM	4.1.2(9)/1	
	4.1.2(10)		Reconnaissance des stations d'observation du centenaire	SG	4.1.2(10)/1	
<b>4.1.3</b>			Objectif à long terme 4: développement des capacités			
	4.1.3(1)		Désignation et reconfirmation des centres régionaux de formation	C/CDP	4.1.3(1)/1	
	4.1.3(2)		Révision des publications relatives au développement des capacités	C/CDP	4.1.3(2)/1 4.1.3(2)/2	
<b>4.2</b>			Programmes scientifiques et techniques			
	4.2		Description des grands programmes	C/TCC-C/PAC avec P/SERCOM, P/INFCOM, C/RB, C/CDP, et P/RAs	4.2/1	
<b>5</b>			Coopération avec les Nations unies et d'autres organisations internationales			
<b>5.1</b>			Coopération avec les Nations unies			
	5.1		Coopération avec les Nations unies: priorités communes	SG		5.1/1 5.1/2 5.1/3 5.1/4 5.1/5
		5.1(1)	Resolutions of the United Nations General Assembly addressed to specialized agencies and relevant to WMO and common priorities	SG		
		5.1(2)	Résultats de la conférence des Nations unies sur le changement climatique de 2023 (CCNUCC COP 28) et de la soixantième session du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-60)	SG		

Objet	DOC.	INF.	Titre du document	Soumis par	Resolutions	Decisions
		5.1(3)	Contribution de l'OMM à la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable, notamment par l'intermédiaire du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS)	CC/JCB		
		5.1(4)	Contribution de l'OMM à l'Année internationale des Nations unies pour la préservation des glaciers	CC/PHORS		
		5.1(5)	Mémorandum d'accord révisé sur le système mondial d'observation du climat (SMOC)	SG		
<b>5.2</b>			Coopération avec d'autres organisations internationales et partenariats			
	5.2		Coopération avec d'autres organisations internationales et partenariats: communautés satellites	SG		5.2/1
		5.2	État des partenariats avec les communautés satellitaires (CGMS et CEOS) et résultats et recommandations de la quinzième réunion consultative sur la politique de haut niveau en matière de satellites (CM-15)	SG		
<b>6</b>			Défis et opportunités émergents et futurs			
	6(1)		Lignes directrices révisées pour l'engagement public-privé	C/PAC	6(1)/1	
	6(2)		Code d'éthique à établir entre l'Association de l'industrie hydrométéorologique et environnementale (HMEI) et l'OMM	C/PAC	6(2)/1	
	6(3)		Rôle de l'OMM dans la coordination de la mise en œuvre des programmes météorologiques dans l'Antarctique par les Membres intéressés par l'Antarctique et l'environnement de l'océan Austral (au sud de 60°S)	CC/PHORS	6(3)/1	
	6(4)		Identification et délimitation du champ d'application des nouveaux sujets importants pour la mission et le mandat de l'OMM, tels que l'intelligence artificielle et les données massives à l'appui de la réduction de l'incertitude dans la prise de décision, les surprises dans le système climatique, la modification du temps et la base scientifique de la géoingénierie.	C/RB		6(4)/1
<b>7</b>			Questions générales, juridiques, politiques et réglementaires			
<b>7.1</b>			Prix de l'Organisation météorologique internationale (OMI) et autres prix de l'OMM			

Objet	DOC.	INF.	Titre du document	Soumis par	Resolutions	Decisions
	7.1		Prix de l'OMI et autres récompenses	SG		7.1/1
		7.1	Indication de la préférence pour l'attribution du prix de l'OMI et procédure de vote	SG		
<b>7.2</b>			Modifications du règlement intérieur			
	7.2		Révision du règlement intérieur du comité de recherche	C/RB	7.2/2	
<b>7.3</b>			Une gouvernance efficace, ouverte et transparente			
	7.3		Une gouvernance efficace, ouverte et transparente	SG		7.3/1
<b>7.4</b>			Désignation des membres intérimaires du Conseil exécutif			
	7.4		Désignation des membres intérimaires du Conseil exécutif	Président		7.4/1
<b>7.5</b>			Examen des organes subsidiaires du Conseil exécutif			
	7.5		Révision du mandat (SAP, JCB, CDP) et de la composition des organes subsidiaires du Conseil exécutif (SAP, RB)	C/SAP, CC/JCB, C/CDP, C/RB	7.5/1	7.5/1
		7.5	Auto-évaluation du JCB	CC/JCB		
<b>7.6</b>			Préparation de la session extraordinaire du Congrès en 2025			
	7.6		Préparation de la session extraordinaire du Congrès en 2025	Président		7.6/1
<b>8</b>			Questions financières			
	8(1)		Financial Statements for 2023	SG	8(1)/1	
		8(1a)	Financial Statements for 2023	SG		
		8(1b)	Déclaration sur le contrôle interne	SG		
		8(1c)	État des contributions des Membres et situation financière de l'OMM	SG		
	8(2)		Virements de crédits entre chapitres pour le dix-huitième exercice financier (2020-2023)	SG	8(2)/1	
	8(3)		Utilisation de l'excédent de trésorerie résultant de la dix-huitième période financière (2020-2023)	SG	8(3)/1	
	8(4)		Développement de la stratégie de mobilisation des ressources	SG		8(4)/1
<b>9</b>			<b>Audit and oversight matters</b>			
	9(1)		Rapport du Comité d'audit et de surveillance (AOC)	SG		9(1)/1
		2.5(4)	Rapport du président du Comité d'audit et de surveillance (AOC)	C/AOC		

Objet	DOC.	INF.	Titre du document	Soumis par	Resolutions	Decisions
	9(2)		Rapport du commissaire aux comptes	SG		9(2)/1
		2.5(10)	Rapport du commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes		
		9(2)	Plan d'action de la direction pour les recommandations de l'auditeur externe	SG		
	9(3)		Rapport de l'Office de contrôle interne (OCI)	SG		9(3)/1
		9(3)	Annual Accountability Report of IOO	SG		
	9(4)		Rapport sur les activités du Corps commun d'inspection (CCI)	SG		9(4)/1
		9(4)	Suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)	SG		
<b>10</b>			Ressources humaines et marchés publics			
	10		Human resources matters	SG		10/1
		10(1)	Human resources report	SG		
		10(2)	Rapport de la Déontologue	Fonctionnaire chargé de la déontologie		
		10(3)	Points de vue de l'Association du personnel	P/SA		
		10(4)	Rapport sur les marchés publics	SG		
<b>11</b>			Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif			
	11		Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif	SG	11/1	
		11	État des résolutions antérieures du Conseil exécutif	SG		
<b>12</b>			Date et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif, points provisoires de l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil et programme provisoire des sessions des organes additionnels et des organes subsidiaires du Conseil			
	12		Date et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif, points provisoires de l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil et programme provisoire des sessions des organes additionnels et des organes subsidiaires du Conseil	SG		12/1
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>40</b>			<b>36</b>	<b>22</b>



## Organisation météorologique mondiale

### BUREAU

#### Quatre-vingt-deuxième session

Genève et en visioconférence, 24 et 25 janvier 2024

---

### Résumé des conclusions

Le Bureau de l'OMM, composé du Président, des trois vice-présidents et de la Secrétaire générale de l'Organisation, a tenu sa quatre-vingt-deuxième réunion les 24 et 25 janvier 2024 en mode hybride. Cette réunion a été axée sur les questions suivantes:

- Attributions du Bureau et fonctions et tâches du Président et des vice-présidents
- Mise en œuvre des directives du Congrès et du Conseil exécutif
- Composition des organes subsidiaires du Conseil exécutif et calendrier des réunions de l'OMM en 2024
- Ordre du jour provisoire et modalités d'organisation de la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif

Le Bureau est parvenu à des conclusions et a formulé les recommandations ci-dessous.

#### Attributions du Bureau et fonctions et tâches du Président et des vice-présidents

Le Bureau a examiné ses attributions, telles que définies par le Quinzième Congrès météorologique mondial (2007) (*Rapport final abrégé et résolutions du Quinzième Congrès météorologique mondial, annexe IV du résumé général*) et confirmées par le Dix-neuvième Congrès (*résolution 40 (Cg-19)* – Mesures visant à favoriser une gouvernance inclusive, transparente et écologiquement viable).

Les participants de cette réunion sont convenus du rôle important du Bureau pour ce qui concerne la planification et l'organisation des sessions du Conseil exécutif et du Congrès, en particulier l'établissement de l'ordre du jour et le programme et l'organisation des travaux, y compris les présidences, ainsi que de la complémentarité des rôles du Président, des vice-présidents et de la Secrétaire générale.

#### Mise en œuvre des directives du Congrès et du Conseil exécutif

Le Bureau a examiné les directives du Conseil exécutif à l'intention de ses organes subsidiaires présidés par le Président et les vice-présidents. À cet égard, il a noté en particulier le nombre élevé de points à examiner par le Comité consultatif en matière de politiques générales et le Comité de coordination technique.

En ce qui concerne les réunions de ces deux comités précédant la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif, le Bureau a décidé que:

- Le Comité consultatif en matière de politiques générales devrait se concentrer sur les principaux points politiques inscrits à l'ordre du jour du Conseil exécutif, en évitant d'examiner de nombreux documents soumis à ce dernier par d'autres organes et par le Secrétariat;

- Le Comité de coordination technique devrait se concentrer sur la coordination de la contribution de l'OMM à l'Initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All) et sur les descriptions unifiées des grands programmes de l'Organisation.

### **Composition des organes subsidiaires du Conseil exécutif et calendrier des réunions de l'OMM en 2024**

Le Bureau a examiné la composition et le calendrier des sessions des organes subsidiaires du Conseil exécutif en 2024 et a pris les décisions suivantes:

- Le Président a invité les présidents des conseils régionaux concernés à pourvoir les postes vacants des organes subsidiaires selon les besoins. Par ailleurs, les présidents des Conseils régionaux III, IV, V et VI ont été invités à sélectionner des membres supplémentaires pour siéger au sein de l'Équipe spéciale pour les élections et les nominations afin de garantir que chaque Région soit représentée par deux membres du Conseil exécutif. Cette équipe spéciale entamera ses travaux une fois sa composition finalisée.
- Afin d'optimiser la participation des membres, le Groupe d'experts pour le développement des capacités, le Comité consultatif en matière de politiques générales et le Comité de coordination technique se réuniront tous dans la semaine du 22 au 26 avril, après la troisième session de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM) (15-19 avril). Les Premier et Deuxième Vice-Présidents collaboreront avec le Secrétariat pour rédiger une proposition commune à soumettre à l'approbation du Président et de la Secrétaire générale.

### **Ordre du jour provisoire et modalités d'organisation de la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif**

Le Bureau a examiné l'ordre du jour préliminaire et le programme de travail établis par le Secrétariat pour la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif et a pris les décisions suivantes:

#### Ordre du jour

- L'ordre du jour portera sur les thèmes suivants:
  - 1) Rapports;
  - 2) Priorités stratégiques (Initiative EW4All, en invitant éventuellement les chefs de secrétariat de l'Union internationale des télécommunications (UIT), du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR); Veille des gaz à effet de serre; ambitions relatives à la cryosphère;
  - 3) Questions relatives aux programmes scientifiques et techniques (recommandations des commissions techniques et d'autres organes);
  - 4) Coopération avec les autres organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales;
  - 5) Possibilités et défis nouveaux et futurs;
  - 6) Questions générales, juridiques, politiques et réglementaires;
  - 7) Questions financières;
  - 8) Questions d'audit et de contrôle;

- 9) Questions liées aux ressources humaines;
  - 10) Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif;
  - 11) Date et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif.
- L'ordre du jour préliminaire annoté sera envoyé aux membres du Conseil exécutif et à l'Organisation des Nations Unies conformément au Règlement général de l'OMM.
  - Au titre du point de l'ordre du jour consacré aux possibilités et défis nouveaux et futurs, le Conseil exécutif sera invité à fournir des orientations, en particulier sur les points suivants:
    - a) Regroupement des connaissances scientifiques étayant les interventions en matière de climat;
    - b) Intelligence artificielle – rôle dans les prévisions météorologiques et impact sur la mission et le fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux.

### Documentation

- Le format et le style des documents de session du Conseil exécutif devraient être plus clairs et davantage orientés vers l'action, pour rendre compte du rôle que joue le Conseil exécutif en tant qu'organe exécutif de l'Organisation, chargé de mettre en œuvre les décisions du Congrès, lequel est un organe de décision.
- Le délai de publication des documents de session sur le site Web (soit 30 jours avant l'ouverture de la session concernée) devrait être strictement respecté par le Secrétariat.
- Après la publication des documents sur le site Web, un outil en ligne permettra à un membre du Conseil exécutif de faire des propositions d'amendements, visibles par tous les autres membres, à intégrer dans les versions ultérieures (version 2).
- Conformément à la [résolution 40 \(Cg-19\)](#) – Mesures visant à favoriser une gouvernance inclusive, transparente et écologiquement viable, la session sera retransmise publiquement en direct. Bien entendu, seuls les membres du Conseil exécutif, leurs suppléants et conseillers ainsi que les observateurs inscrits pourront y participer de façon active.

### **Sessions à venir**

- Compte tenu du nombre élevé et croissant de points à l'ordre du jour des sessions ordinaires du Conseil exécutif, le Bureau recommande au Conseil exécutif, conformément à l'[article 15, alinéa a\)](#), de la Convention (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), d'envisager de tenir deux sessions par an, soit, à titre indicatif, une session en présentiel de cinq jours à Genève et une session en ligne de trois jours. Il est recommandé d'organiser une session en ligne, provisoirement du 18 au 20 mars 2025, dans la perspective de la session extraordinaire du Congrès de 2025.

---